

14 oct 2022 -19:14

Appartient à Conseil des ministres du 14 octobre 2022

Contribution financière à la Police fédérale à la suite de la crise en Ukraine

Sur proposition de la ministre des Affaires Étrangères Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a marqué son accord sur une répartition de la provision interdépartementale Ukraine en faveur de la Police fédérale.

La gestion de la crise russo-ukrainienne a engendré des surcoûts dans les enveloppes de personnel, de fonctionnement et d'investissement de la Police fédérale.

Afin de pouvoir assurer la continuité des missions liées aux conséquences de la guerre en Ukraine de manière optimale, la Police fédérale souhaite recourir à la provision interdépartementale Ukraine afin de couvrir les surcoûts liés à la guerre.

La secrétaire d'État au Budget est autorisée à adopter un arrêté royal de répartition à cette fin ainsi que ceux qui suivront concernant le solde.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Marie Verbeke
Porte-parole
+32 473 85 16 68
marie.verbeke@verlinden.belgium.be